

Le SAJA, une aide pour les adhérents



Une situation qui devient difficile au travail ?

Une question d'ordre juridique ?

Un besoin de conseils ?

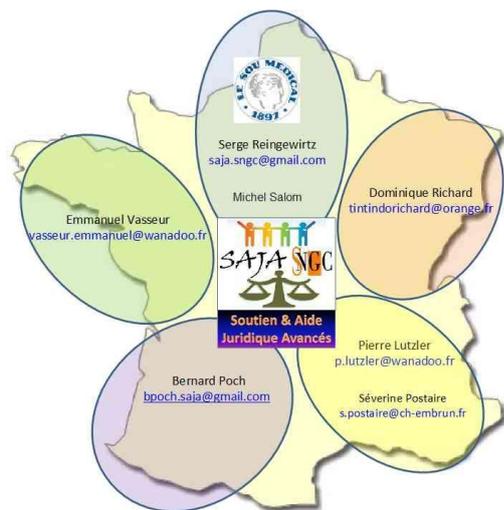
Le SNGC a mis en place un dispositif de soutien en partenariat avec l'assureur « le Sou Médical ».

Le SAJA est un dispositif de soutien pour les médecins adhérents au SNGC, quel que soit leur statut : public ou privé, médicosocial ou sanitaire, coordonnateur d'EHPAD ou gériatres de pratique exclusive.

Parce que les difficultés au travail riment souvent avec méconnaissance et isolement, pour comprendre la situation et le problème du médecin, nous avons pensé qu'il était utile de proposer une écoute et un suivi de proximité, effectués par des confrères expérimentés et de l'associer à un dispositif juridique spécialisé capable de délivrer une information claire, précise et utile.

Pour soutenir et accompagner les médecins dans leurs soucis plus ou moins graves du quotidien, et dans leurs interrogations juridiques, notre Président a lancé avec l'assureur Le Sou Médical un dispositif baptisé SAJA, pour « soutien & aide juridique avancés ». Ce dispositif national comporte trois niveaux :

1. Une étape de prévention et d'information. Les médecins coordonnateurs ont accès à des fiches d'information sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire au travail. Les praticiens ayant peu l'habitude du salariat oublient parfois les droits et devoirs auxquels sont soumis les employés. Ces fiches, en cours de rédaction, seront disponibles sur le « futur » site du SNGC.
2. Si la difficulté rencontrée par le médecin nécessite une information et un soutien plus personnalisé, il a la possibilité d'en parler à un gériatre référent. Les confrères en difficulté pourront ainsi aborder en toute confidentialité les questions liées à leurs relations avec leur direction, avec leurs confrères, avec leurs patients ou bien leurs proches. Nous avons divisé la France en cinq régions, et dans chacune d'elle, un référent et un suppléant – gériatres tous les deux – peuvent être contactés par mail. Le dispositif est conçu pour être accessible de façon permanente.
3. En cas de difficulté juridique majeure, le référent oriente le médecin vers le pool de juristes du Sou Médical, qui a mobilisé une équipe spécifique sur ce projet. Le dossier est traité par un juriste du « Sou Médical » de façon confidentielle.



Pour avoir accès au dispositif SAJA, il suffit d'être adhérent du SNGC, et de contacter un gériatre référent en écrivant à secretariat@sngc.org.

Pour de plus amples informations :

Dr Serge Reingewirtz, responsable du dispositif SAJA
saja.sngc@gmail.com.

Dr Michel SALOM, président du SNGC
president@sngc.org